Conseil communal
Penthalaz

Rapport de la Commission de gestion sur l'examen des comptes et la gestion de l'exercice 2015

Législature 2011-2016

Préavis n° 2016-65

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion est composée de Mesdames Sandrine Berthoud, Corinne Borgeaud, Messieurs Pierre-Yves Dénéréaz, Daniel Traini, Marc-Eugène Viret, Claude-Alain Zbinden et Stéphane Zürcher.

Par courriel à la Municipalité, la Commission a défini le jeudi 11 février 2016, les thèmes qu'elle souhaitait traiter pour l'examen des comptes et la gestion de l'exercice 2015, à savoir :

- Bus PPDL
- Affaires en procédure :
    1. Résidence les Pins
    2. Centre multifonctionnel
    3. Parcelle des Fourches
- Equipements publics souterrains, eaux usées, eaux claires, eau potable + alimentation électrique
- Chantier Maison des pionniers/voirie du Plan-Bois
- Infrastructures sportives et culturelles
- Crus-cuits

Séance du mercredi 16 mars 2016 – Bus PPDL et Affaires en procédure

Le mercredi 16 mars 2016, la Commission de gestion incorpore s'est retrouvée à 18h30 à la Maison de commune pour parler, notamment, de la question des bus PPDL en présence de Mme Isabelle Hautier Charrotton, syndique, et de MM. Pierre-

André Ischi et Piéric Freiburghaus, municipaux. MM. Yves Jauner et Didier Chapuis étaient excusés.

La création de ce service de bus navettes, fin 2013, s'est faite en parallèle à l'étude du projet de fusion des communes Penthalaz-Penthaz-Daillens-Lussery-Villars. La volonté de créer une passerelle, un lien social entre les villages, de se rapprocher, est ressortie tout d'abord de différentes discussions entre les Municipalités. Par la suite, ce service de transports est devenu un élément important pour le développement territorial de notre commune, afin de permettre la réalisation de constructions futures, lesquelles doivent absolument se trouver dans un périmètre proche ou facilement accessible depuis la Gare CFF de Cossonay-Penthalaz.

C'est approximativement 800 personnes par semaine qui sollicitent ce service gratuit à la population. Pourquoi la gratuité et pas une modique participation aux frais de transports ? Et bien tout simplement parce qu'il n'y a pas de concession, ceci afin de ne pas concurrencer les cars postaux.

L'analyse permet de voir que ces transports « inter-villages » sont effectués par 2 chauffeurs titulaires, 2 chauffeurs remplaçants et 3 chauffeurs auxiliaires et permettent d'assurer, du lundi au vendredi, 26 courses par jour entre 5h50 et 18h10, ainsi que 4 courses le samedi. Deux grands bus de 13 places, et d'un petit bus de 9 places (véhicules d'occasion), ont été acquis pour un prix d'achat total de CHF 121'138.55, dont CHF 61'103.75 représentent la part de Penthalaz.

Les coûts totaux de ce service sont arrêtés à CHF 214'196.75 (TTC) pour 2015, dont CHF 109'532.00 à la charge de Penthalaz. Quelque CHF 25'500.00 sont rentrés au titre du sponsoring visible sur les véhicules et un retour financier se voit semble-t-il sur la péréquation cantonale.

La Commission remercie la Municipalité pour les explications données, qui permettent de comprendre le bien-fondé de ce service à la population de Penthalaz et des villages environnants.

Affaires en procédure :
Résidence « Les Pins » - Chemin du Mont-Blanc :

M. Vallat a fait l'état des lieux de la construction et maintenant, tout est en conformité.
Pour la location des appartements, la gérance soumet les dossiers retenus à la Municipalité qui les valide selon la convention et le règlement communal.

Par contre, le propriétaire n'a jamais donné une échelle nette et précise des coûts de la construction afin de permettre la calculation des loyers. Le dossier est toujours chez le préfet.

Nous tenons tout de même à relever que les résidents sont contents et que tout est loué à des prix qui semblent raisonnables.

Centre Multifonctionnel :
Le propriétaire a été sommé d'aménager la surface conformément à la mise à l'enquête qui a été déposée. La Municipalité travaille également sur le parking relais qui n'est pas utilisé légalement.

Tout ceci est en cours et la Municipalité essaie de régler les choses point par point.

Parcelle des Fourches :
Cette parcelle d'une surface de 1'510 m^2, a été promise-vendue à la société Largo Immobilier SA mais la Municipalité n'a pas signé l'acte de vente. Dès lors, l'acheteur a fait recours. C'est entre les mains des avocats qui se livrent une belle bataille. Affaire à suivre.

La commission remercie notre Municipalité pour son dialogue franc sur ces 3 sujets très délicats.

Séance du jeudi 24 mars 2016 – Chantier Maison des pionniers/voirie du Plan-Bois, Infrastructures sportives et culturelles et équipements publics souterrains, eaux usées, eaux claires, eau potable, alimentation électrique.

Le jeudi 24 mars 2016, la Commission de gestion, sans Corinne Borgeaud excusée s'est retrouvée pour une première partie à 18h30 sur le **chantier de la Maison des pionniers/voirie du Plan-Bois,** en présence de la Municipalité incorpore et de MM Daniel Rochat, Pierre-Michel Devenoge et Claude Brocard de la Commission des finances.

En deuxième partie, la Commission s'est réunie avec la Municipalité pour traiter des thèmes « **Infrastructures sportives et culturelles** » **et** « **Equipements publics souterrains, eaux usées, eaux claires, eau potable et alimentation électrique** ».

A ce sujet et afin d'être le plus efficient possible, la Municipalité avait reçu préalablement un courriel de la Commission sur les points qu'elle souhaitait aborder, il s'agit de :

1. Patinoire réf. Préavis municipal 2011-05
2. Piscine réf. Préavis municipaux 2009-43, 2011-84 et 2015-49
3. Complexe du Verger
4. Terrains de football
5. Tennis
6. Aide/Soutien aux différentes sociétés locales

Patinoire
L'achat de la patinoire, accepté par le Conseil communal dans sa séance du 3 octobre 2011 est conforme au Préavis municipal avec une surprise substantielle puisque la dépense a été de CHF 240'000.- au lieu des CHF 250'000.- adoptés.

Le financement s'est opéré par recours à l'emprunt et l'amortissement annuel de CHF 24'000.- sur 10 ans est en cours, conformément aux décisions prises.

Depuis la saison 2011-2012 et sans rentrer dans les détails, nous constatons que le coût d'exploitation par saison est de l'ordre de CHF 110'000.- auxquels il faut retrancher près de CHF 40'000.- de recettes, entrées, buvette, sponsoring.

Dès la saison 2016-2017, avec l'installation d'un compteur électrique spécifique à la patinoire, nous aurons une vue précise des dépenses globales du fonctionnement de l'installation.

Pour la saison 2015, ces chiffres sont un peu inférieurs dus à une météo moins favorable.

Pour rappel et en la circonstance, la saison 2015-2016 tient compte des chiffres de décembre 2015 à février 2016.

Question ouverte : Pourquoi ne pas promouvoir encore davantage la patinoire auprès de notre district via l'Office du Tourisme respectivement auprès des écoles extérieures à l'ASICoPe ?

Piscine
Dans la séance du 8 juin 2009, le Conseil communal a accepté la reprise de l'actif et du passif de l'Association de la Piscine de Penthalaz et environs.

L'objet du préavis a été respecté. Quant au financement et contrairement aux conclusions du préavis, la Municipalité a renoncé à l'emprunt de CHF 280'000.-. Elle a décidé de payer via la trésorerie courante et d'amortir via un fonds de réserve créé spécifiquement.

A noter que le comité de l'association est composé de 6 membres, dont un représentant de la Municipalité. Les vérificateurs des comptes sont dès lors logiquement choisis parmi les membres du Conseil communal.

Dans sa séance du 20 juin 2011, le Conseil communal a accepté les travaux d'entretien et de rénovation de la piscine.

Le budget de CHF 589'500.- a été parfaitement respecté. Dans ce cas également, contrairement aux conclusions du préavis, la Municipalité a renoncé à recourir à l'emprunt de CHF 200'000.-.

Dans sa séance du 16 mars 2015, le Conseil communal a accepté l'alimentation électrique à l'intérieur du camping et le changement de la pataugeoire.

Le préavis est en cours, de sorte que les comptes ne sont pas encore bouclés mais les budgets et travaux sont, pour l'heure, respectés.

Le financement se fait par la trésorerie courante au fur et à mesure des dépenses.

Complexe du Verger
La Commission souhaitait avoir quelques chiffres et/ou statistiques sur l'exploitation du complexe du Verger.

Bien qu'encore provisoire, le détail des comptes 2015 démontre que les charges avoisinent les CHF 550'000.- y compris l'amortissement de CHF 240'000.-. Au poste des revenus, les locations amènent CHF 15'000.- alors que l'ASICoPe participe à raison de CHF 115'000.-.

Notre boursière étudie un concept de coût par société à des fins statistiques. Nous en saurons davantage aux prochains épisodes.

Terrains de football
Ratifiée le 2 juillet 2013 par les Communes de Penthalaz, Penthaz et Daillens, une convention régit la répartition des biens et des tâches liée aux complexes sportifs du football.

Il ressort de ladite convention que chaque Commune s'occupe et prend en charge la tonte, l'arrosage, l'entretien des terrains et de ses alentours. Le club s'occupe des buvettes, du nettoyage des vestiaires et du matériel y compris les buts.

Les charges d'électricité des différents locaux sont à la charge du club, de même que les factures des projecteurs.

A charge de notre commune, terrains et bâtiments confondus, nous avoisinons les CHF 90'000.-. Dans ce montant figure l'imputation des charges salariales. A noter que les comptes définitifs ne sont pas encore bouclés.

Tennis
Aucune convention n'est encore établie entre la Commune et le Tennis Club.

La Commune prend en charge les frais d'entretien des alentours des courts ainsi que du Club House. Les coûts varient sensiblement d'une année à l'autre eu égard aux travaux à effectuer. Pour 2015, nous devrions être aux alentours de CHF 20'000.- y compris un amortissement annuel de CHF 7'250.-. Le budget est respecté.

Aide/Soutien aux différentes sociétés locales
De manière générale, la Commune soutient toutes les sociétés locales du village par des subventions qui peuvent varier d'une année à l'autre en fonction de l'actualité des sociétés ainsi que par la mise à disposition des bâtiments/installations et du personnel communal.

Pour l'année 2015, les aides et subventions en faveur du sport par exemple, se sont montées à moins de CHF 15'000.-.

Par contre, rien que pour l'année 2015, le Verger a été mis 36 fois à disposition gratuitement des différentes sociétés sportives ou culturelles, ce qui représente une valeur théorique de CHF 25'000.-. Il n'est pas tenu compte de l'utilisation régulière de la salle de gymnastique pour les entraînements de la société de gym et du volley par exemple.

Equipements publics souterrains, eaux usées, eaux claires, eau potable et alimentation électrique (préavis 2013-36)
Ce préavis a été demandé par notre exécutif afin de terminer les travaux relatifs au changement des canalisations de la route de la Gare, du chemin de l'Ancienne-Poste, des giratoires de la place Centrale et du Pont, de la rue Jean-Jacques Porchat, de la route de Lussery ainsi que du réservoir des Charrières (préavis 2012-17, 2012-25 et 2012-26). Ces travaux arrivant à terme, il semblait intéressant pour la Commission de gestion de savoir si les coûts correspondaient aux devis que nous avions voté, à savoir un montant de CHF 4'901'300.- TTC.

A ce jour, tous les travaux sont terminés mais la Municipalité n'a pas reçu toutes les factures. Nous relevons toutefois que les coûts actuels sont bas. Notre exécutif invoque les raisons suivantes :

- Les prix calculés sont basés sur des valeurs de l'année d'avant (basés sur le préavis 2012-25, route de la Gare, étape 1)
- La Municipalité a obtenu d'excellents prix sur le génie civil
- Dès la mise en route des travaux, la Municipalité savait qu'elle serait plus basse que le préavis

A ce jour, la somme payée pour l'ensemble des travaux se monte à CHF 2'672'962.78 et le solde disponible actuel de CHF 2'228'337.22 va largement suffire à couvrir les dépenses restantes.

La Commission désirait également savoir comment étaient calculés les montants des honoraires des ingénieurs. Les honoraires sont estimés sur la base du budget des travaux prévus et les factures finales sont calculées sur le montant réel des travaux selon le coût final.

Séance du mardi 17 mai 2016 – Présentation des comptes 2015
Le mardi 17 mai 2016 à 18h00, la Commission de gestion, sans Sandrine Berthoud et Claude-Alain Zbinden, excusés, Pierre Yves Dénéréaz étant absent, s'est réunie en salle de Municipalité. Fritz Waelti représentait la commission des finances.

La Municipalité était représentée par Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, Piéric Freiburghaus, Pierre-André Ischi et Didier Chapuis, Municipaux, M. Yves Jauner était excusé. Mme Anne-Laure Girard, Boursière, était également présente.

Comptes :
Alors que le préavis n° 2014-45, concernant le budget pour l'année 2015, prévoyait un excédent de charges de CHF 190'800.- sur un budget de CHF 14 millions, la Commission a eu le plaisir d'avoir une bonne nouvelle pour les comptes 2015.

Les charges ont certes augmenté de CHF 1'851'707.- mais dans le même temps les recettes ont progressé de CHF 3'813'287.- par rapport au budget initial de 2015.

De ce fait le résultat 2015 avant répartition boucle avec un agréable bénéfice de CHF 1'770'780.05 au lieu du léger déficit prévu au budget.

Le versement du solde de la péréquation 2014 contribue pour beaucoup à ce résultat puisque nous avons touché un peu moins de CHF 900'000.- (compte 220.452.94).

Afin de faire bon usage de ce résultat positif, la Municipalité propose, via le présent préavis, de procéder avec cette somme à des amortissements extraordinaires ainsi qu'à des attributions à des fonds de réserve spécifiques. La commission de gestion approuve une telle démarche qui permet de solder des anciens amortissements et de provisionner des dépenses à venir. Elle félicite la Municipalité de cette initiative.

Une fois les amortissements extraordinaires et les attributions aux fonds de réserve réalisés, il restera un solde positif de CHF 6'423.92 qui sera versé à la trésorerie courante.

Ce léger bénéfice après amortissements montre qu'il faut malgré tout rester prudent tant au niveau des dépenses qu'au niveau des investissements.

La dette par habitant se monte à CHF 3'763.- à la fin 2015 pour un total de 3'241 habitants. Celle-ci reste stable malgré les investissements de ces dernières années (CHF 3'753.- en 2012 soit 10.- d'écart).

Le montant total des emprunts se monte quant à lui à CHF 17'496'791.- y compris les préavis en cours, sur un maximum autorisé de CHF 26'000'000.-,

Comptes de fonctionnement 2015

110 Administration :
L'augmentation par rapport à 2014 vient principalement des comptes n° 110.301.10 et n° 110.301.11 qui augmentent de 80'000.-.

Le reste des dépenses est stable, voire en légère diminution.

152 Bibliothèque intercommunale de "La Venoge" :
Compte n° 152.352.30 : La répartition des coûts est faite par rapport au nombre d'habitants par commune.

170 Installations sportives :
Compte n° 1700.332 : un amortissement extraordinaire de CHF 93'600.- a été réalisé.

Compte n° 1706.465.91 : l'entretien du robot nettoyeur ainsi que l'augmentation des produits d'entretien provoquent une augmentation des charges.

Compte n° 1707.332 : un amortissement extraordinaire de CHF 144'000.- a été fait.

180 Transports publics :
Les cartes journalières CFF ainsi que la voiture Mobility sont pratiquement des opérations qui se financent d'elles-mêmes.

Compte n° 180.351 : ce montant représente la participation communale au déficit des transports publics du canton qui chaque année augmente (rail, route, navigation).

210 Impôts :
Compte n° 210.400.1: les revenus sur l'impôt sont en augmentation de CHF 450'000.- par rapport aux comptes 2014, ce qui est très positif. Ils affichent un excédent de CHF 280'000.- par rapport au budget.

220 Service financier :
Compte n° 220.452.94 : le solde de la péréquation 2014 se monte à CHF 889'363.-.

230 Amortissements et réserves :
Le bon exercice 2015 permet des amortissements extraordinaires et des attributions à divers fonds de réserve non obligatoires.

320 Forêts :
Compte n° 320.451: le canton de VD participe pour CHF 72'954.30 aux coûts d'abattage des arbres.

35 Bâtiments :
Compte n° 3551 : suite aux problèmes d'un plafond dans un bureau de l'administration communale, un préavis spécial a été rédigé (2016-60).

450 Elimination des déchets :
Compte n° 450.332 : un amortissement extraordinaire de CHF 94'597.20 a été fait.

La récupération du PET, du verre trié et du papier sont des postes rentables, mais de moins en moins.

711 Cantine communale "Midicroque" :
Compte n° 711 : la progression de la fréquentation de la cantine "Midicroque" et les conséquences sur ses comptes sont encourageantes, l'équilibre n'est plus très loin.

Séance du mardi 24 mai 2016 – Présentation des comptes 2015, suite et contrôle des pièces
Pour cette séance, la Commission était représentée par Mmes Sandrine Berthoud et Corinne Borgeaud ainsi que de MM Daniel Traini, Marc-Eugène Viret et Claude-Alain Zbinden.

La Municipalité était représentée par Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, Pierre-André Ischi, Didier Chapuis et Piéric Freiburghaus, Municipaux, M. Yves Jauner était excusé. Mme Anne-Laure Girard, Boursière, était également présente.

Messieurs Claude Brocard et Jean-Pierre Monachon représentaient la Commission des finances.

Nous avons décidé de procéder aux contrôles, par pointages de différentes pièces, des postes suivants :

110.311 Achat de mobilier, matériel et machines
110.311.60 Equipement du personnel
110.318.5 Honoraires, frais d'expertises & études

180.315.5 Bus navette

3551.311 Achat mobilier

430.315.5 Entretien des véhicules & accessoires

450.318.8 Transport et élimination des déchets organiques
450.318.81 Transport des déchets
450.318.82 Elimination des déchets

Notre contrôle s'est effectué aléatoirement, par pointages et un visa a été apposé par les membres de la Commission sur les documents contrôlés. Nous pouvons relever que toutes les pièces contrôlées sont exactes en écriture et en montants aussi, nous nous permettons de féliciter Mme la boursière Anne-Laure Girard et son équipe pour la parfaite tenue de la comptabilité ainsi que pour la qualité du classement, qui permet de retrouver facilement les pièces qui peuvent être appelées à être visionnées une nouvelle fois.

Comptes 110.311 et 3551.311 achat de mobilier, matériel et machines. La Commission se permet les quelques observations « cosmétiques » suivantes : les écritures en soit n'appellent aucune remarque particulière. Cependant, l'intitulé des comptes devrait être revu. En effet, le premier compte cité fait référence à du matériel acheté pour le fonctionnement d'un bureau, alors que le deuxième compte concerne plutôt des travaux, meubles ou finitions apportés pour l'infrastructure existante, ce que n'est pas tout à fait pareil.

Compte 110.311.60 Equipement du personnel : aucune remarque particulière.

Compte 430.315.5 Entretien des véhicules et accessoires : la Commission constate des dépenses relativement importantes sur des véhicules et du matériel que la Commune met à disposition du personnel extérieur pour l'exercice de son activité (exemple : pièce 80474 du 28 avril 2015 enregistre une dépense de CHF 2'615.10 pour une réparation sur le Kubota consécutive à la suite d'une casse de 2014). Elle souhaite que le personnel soit sensibilisé ou à nouveau sensibilisé sur cette question, afin de contenir les coûts.

Compte 110.318.5 Honoraires, frais d'expertise et d'études : la complexité de certains dossiers qui génèrent des litiges suite à des constructions non conformes, des litiges avec des dossiers de mises à l'enquête complexes, ou des litiges avec

des particuliers nécessite inévitablement d'avoir recours à des hommes de loi. La Commission en est bien consciente et ne le conteste pas. Il lui semble cependant que le besoin de conseils juridiques avisés, simples, dans certains domaines pourrait trouver oreille auprès de juristes ou avocats d'une assurance en protection juridique.

La Commission relève qu'elle a été intriguée, dans les comptes présentés, par le fait que des frais d'expertise sont assumés en premier lieu par la Commune (lors d'une sollicitation d'avis/examen externe dans le cadre d'un dossier de mise à l'enquête), avant refacturation au propriétaire concerné, au moment de la délivrance du permis de construire. Ne serait-il pas opportun que notre Commune « ne fasse pas la caisse » et que ces frais soient facturés directement au propriétaire lors de la connaissance de cet avis ?

Compte 180.315.5 Bus navette : la participation de Penthalaz s'est élevée à CHF 109'532.45 pour 2015, sur une charge financière totale de CHF 214'196.75. S'il s'avère que ce bus navette est un élément important pour le développement territorial de notre commune, il n'en reste pas moins que son coût de fonctionnement global reste élevé : CHF 586.84 par jour calendaire ! Si 800 personnes en moyenne profitent chaque semaine de ce service de transport gratuit (en parallèle maintenant aux services payants qu'offrent les cars postaux), ne doit-on pas revoir son contexte général : il y a des heures creuses où ces navettes ne sont pas utilisées pour une meilleure maîtrise des coûts ? La Commission invite la Municipalité à réfléchir sur la question.

Pour le compte 450.318.8 Transport et élimination des déchets organiques, le coût est de CHF 34'980.35.

Pour le compte 450.318.81 Transport des déchets, la somme est de CHF 61'647.25.

Pour le compte 450.318.82 Elimination des déchets, la dépense est de CHF 104'405.31.

Soit un total pour les déchets susmentionnés de CHF 201'032.91.

Pré-conclusions

Au terme de son rapport et en guise de pré-conclusions, la Commission de gestion tient à remercier chaleureusement la Municipalité et l'ensemble des collaborateurs pour le travail effectué tout au long de l'année. Elle a également apprécié la franchise et la précision avec lesquelles chacun a répondu aux questions posées.

Notre boursière a grandement facilité la tâche de la Commission non seulement par la mise à disposition et la clarté des documents concernés mais également par ses explications orales durant les différentes séances.

Conclusions

La Commission de gestion vous invite, M. le Président, Mmes les conseillères, MM. les conseillers, à accepter les conclusions du préavis municipal n° 2016-65 telles que présentées dans le préavis.

Penthalaz, le

Le rapporteur, les membres :

Claude-Alain Zbinden : .....

Sandrine Berthoud : .....

Corinne Borgeaud : .....

Pierre-Yves Dénéréaz : .....

Daniel Traini : .....

Marc-Eugène Viret : .....

Stéphane Zürcher : .....